

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 1.7.1975	Date de révision	Date de mise en application 1.7.1975
1. Dénomination de la fonction Secrétaire-coordonateur/secrétaire-coordinatrice		Code fonction 5.01.007	
2. But de la fonction Assurer le secrétariat d'un service et en coordonner les activités en relation avec les secteurs qui collaborent avec lui/elle.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation interne du secrétariat; la rédaction de la correspondance courante; la prise, sous dictée ou par dictaphone et la dactylographie de textes, rapports et autres documents; - en relation avec les intéressés : la planification des rendez-vous et l'utilisation de locaux; la coordination des phases de travail des divers secteurs du service, des liaisons et de la transmission des informations; - la réception de personnes au secrétariat et la communication ou la prise de renseignements; la fixation de rendez-vous; la centralisation, le tri, le classement ou la diffusion des informations émanant de divers secteurs; - la constitution, la vérification et l'exploitation de dossiers; l'établissement et la tenue à jour de fichiers, statistiques, nomenclatures et listes diverses; le classement de documents techniques; - l'accomplissement d'autres tâches administratives spécifiques au service. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	E	D	F	B	E	Cl. max. 10
Points	18	11	31	8	25	Total 93